



*Table ronde 3 « Financement et portage du foncier. Quels outils pour les exploitants et les coopératives agricoles ? »*

*De la gauche vers la droite : Gérald Evin, président du Groupe Labeliance, Samuel Rochefort, juriste à la fédération des caves coopératives de PACA, Sylvain Aigloz, commissaire aux comptes administrateur d'UNAGRI et Sébastien Coquard, président de la SCIC AGAMY VIGNOBLES.*

L'agriculture est plus que jamais un métier d'avenir

L'agriculture n'échappe pas aux incertitudes d'une société en pleine mutation. Entreprise agricole qui es-tu ?, où vas-tu ? Ce fut le thème de cette 6ème journée Syner J organisée, jeudi 31 janvier 2019, par la FCGAA, l'UNECA et UNAGRI.

L'entrepreneur agricole navigue dans un climat chaotique : changement climatique, évolution sociologique, environnement, accaparement des terres... Certes, il n'est pas le seul mais à la différence des autres secteurs économiques, ces contraintes sont spécifiques, pire elles se cumulent, comme le soulignait JL Theuret, Président de la FCGAA, en préambule de la première table ronde. L'exploitant est confronté au poids du foncier, aux aléas naturels, aux fluctuations des cours, à la longueur des cycles. S'ajoutent les attentes de la société et dans ce rapport de force entre ruraux et urbains, il faut bien admettre que le premier round tourne en faveur de ces derniers.

Comment réagir ? Faut-il revenir aux recettes du passé, prévoir des règles juridiques et fiscales qui tiennent compte de ces spécificités, comme en son temps la mise en place des bénéficiaires agricoles. Pierre Degregori, l'un des concepteurs des BA, se montre moins offensif aujourd'hui parce que « la création d'un régime spécifique procède à une stratégie de l'enfermement et est vue par les autres comme un régime privilégié ». C'est peut être vite oublié que la fiscalité dans son ensemble a mis en place nombre de règles particulières, notamment s'agissant des sociétés soumises à l'IS, comme l'a souligné L. Didelot, enseignant à l'Université de Bourgogne.

Parmi les pistes évoquées, « le RSE permettrait de remettre en avant le métier d'agriculteur » a expliqué G. Cavalli, cofondateur d'Agrifind. Il s'agit pour l'entreprise d'intégrer dans son activité, sur la base du volontariat, les préoccupations sociales et environnementales. La comptabilité agricole fait son chemin, même si les interrogations sont nombreuses. Comment mesurer l'impact environnemental ? Comment mesurer une performance globale ?

Les deux autres tables rondes ont été consacrées au foncier : sa gestion, sa protection et son financement. Artificialisation, accaparement, appauvrissement de la terre, le constat est sans appel alors que la loi sur le foncier est toujours en attente. Mais Dominique Potier, député et corapporteur du rapport d'information sur le foncier agricole l'a assuré, le projet n'est pas enterré. Les intervenants ont pu montrer les limites des outils de régulation créés en 1960 : contrôle des structures, Safer, documents d'urbanisme. Pour H. Bosse Platière, professeur de droit privé à l'université de Bourgogne, « le bon levier serait à exercer sur le contrôle des structures avec un permis d'exploiter qui pourrait être délivré par la Safer ». Parallèlement, une rénovation du statut du fermage est souhaitable car certains propriétaires préfèrent aujourd'hui laisser leurs terres à l'abandon plutôt que de subir sa rigueur. Cependant, « il faut réorganiser sans créer de monstre juridique », concluait S. De Los Angeles, chargé de cours à l'Université de Poitiers.

Enfin, la dernière table ronde a permis d'échanger sur les outils mis en œuvre pour financer et porter le foncier : la société d'investissement avec l'intervention de Gérald Evin, Président et cofondateur du groupe Labeliance, les actions des coopératives agricoles dont les montages juridiques ont été présentés par Samuel Rochefort, juriste à la fédération des caves coopératives de PACA et doctorant, mais aussi avec le témoignage de Sébastien Coquard, Président de la cave coopérative AGAMY et de la SCIC AGAMY VIGNOBLES. Cette SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), située dans le Beaujolais, est un modèle économique, social et solidaire basé sur le financement participatif. Aujourd'hui, elle regroupe 161 souscripteurs avec un capital de 282 000 €.

« La terre nous porte depuis des millénaires, aujourd'hui, il nous appartient de la porter », concluait JM. Albaret, directeur du Cegara, à l'issue de cette journée, riche en paradoxes.

*Cette synthèse a été réalisée par Véronique Deaud de la FCGAA*